

ENTREE EN SIXIEME INTERNATIONALE NOTE AUX FAMILLES

Votre enfant est actuellement en classe de CM2 et vous souhaitez qu'il intègre une sixième internationale à la rentrée de septembre.

Important : il doit impérativement participer à la campagne d'affectation en demeurant parmi les effectifs de son école afin qu'une place lui soit garantie dans le collège de secteur au cas où son dossier ne serait finalement pas retenu.

I – CANDIDATURE

Le registre des candidatures est ouvert du **20 décembre 2023** au **1^{er} mars 2024**

Pour la rentrée scolaire 2024, les démarches sont à réaliser en ligne en se rendant à la page suivante :

<https://dafne.region-academie-idf.fr/dafne/do/eleve>

Vous pouvez demander à la direction de l'école un fascicule de présentation de l'application ou l'obtenir en vous rendant à la page suivante : <http://www.ia94.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique92> – rubrique « candidature à l'entrée en classe de 6^e internationale).

Vous devez télécharger un dossier (2 parties : famille / direction de l'école – enseignant), à compléter puis à enregistrer dans l'application, accompagné des pièces demandées.

II – PRESENTATION

Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Les élèves comme les enseignants y sont français et étrangers.

Elles constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire. Elles s'inscrivent dans les mesures du plan de renforcement de la mixité sociale souhaitée par le gouvernement.

Conformément à l'article D.421-132 du code de l'éducation, la formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines.

A savoir : parmi les 18 langues et cultures représentées en France, les sections implantées dans le département du Val-de-Marne sont :

- la section britannique (collèges Antoine Watteau et Edouard Branly de Nogent-sur-Marne ; collège Jean Macé de Fontenay-Sous-Bois) ;
- la section portugaise (collège Henri Cahn de Bry-sur-Marne).

III – PUBLIC CONCERNE

Le recrutement des élèves est ouvert à l'ensemble des élèves de CM2 relevant du secteur du collège souhaité, élargi aux élèves domiciliés hors secteur, dans l'un des deux autres départements de l'académie de Créteil (Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne) ou à l'étranger. **Attention** : un dossier d'assouplissement à la carte scolaire est **impérativement** à télécharger, compléter et enregistrer en ligne.

Attention : les élèves **issus d'établissements privés hors contrat ou de l'instruction en famille** devront également subir des épreuves écrites, qui se dérouleront après les tests de la section internationale, permettant de déterminer leur niveau scolaire avant la poursuite de la scolarité dans un établissement public (lien d'information : <http://www.ia94.ac-creteil.fr/spip.php?article2185>).

Les élèves doivent :

- manifester un intérêt avéré pour la langue et la culture proposées ;
- faire preuve des capacités d'apprentissages attestées par l'équipe pédagogique de l'école et du collège). En effet, l'enseignement en section internationale est exigeant et les élèves auront des enseignements supplémentaires spécifiques (l'élève doit faire preuve d'appétance pour l'apprentissage très intensif de la langue) ;
- adhérer aux projets de l'établissement facilitant les échanges entre langues, cultures et nationalités.

Les critères de recrutement sont d'ordre :

- pédagogiques (livret scolaire, degré de maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats obtenus dans les langues vivantes étudiées, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil) ;
- linguistiques (tests de langue) ;
- de la motivation pour le dispositif intégré ;
- de la capacité à répondre aux exigences du dispositif.

A savoir :

- il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué/de pratiquer la langue pour présenter un dossier ;
- pour toutes les sections, les enseignements en langue de section se font dans les matières suivantes : langue vivante étrangère (LVA), littérature (lettres étrangères) et DNL (discipline non linguistique). Ces enseignements sont répartis de la façon suivante : 4 heures de lettres étrangères, **qui s'ajoutent** aux 4 heures réglementaires de LVA suivies par tous les élèves en 6^e au collège (soit un total de **8h par semaine**) en disciplines linguistiques et 1 heure de discipline non linguistiques (DNL) en histoire-géographie (la matière est enseignée pour moitié en français et pour moitié en langue de section).

IV- ADMISSION

Le dossier enregistré sur la plateforme dédiée sera étudié lors d'une commission présidée par le chef d'établissement, représentant madame la directrice académique.

Si, à l'issue de celle-ci, il est estimé que ledit dossier répond aux critères de recrutement, une convocation à destination de votre enfant vous sera adressée afin de subir un test écrit ainsi qu'un test oral (les modalités pourront vous être communiquées directement par les établissements).

Dans le cas contraire, un courriel d'information vous sera adressé.

V- RESULTATS ET AFFECTATION

Une commission départementale se tiendra **le 15 mai 2024** afin de valider les listes établies par les collèges.

La division des élèves (DIVEL 2) informera les familles par courriel des résultats en invitant celles dont les enfants sont retenus à compléter un formulaire via lequel elles devront confirmer leur choix de candidature en section internationale (la date butoire sera communiquée ultérieurement).
Attention : cela ne vaut pas affectation (voir ci-dessous).

Enfin, à compter de l'issue de la campagne d'affectation, **le 7 juin 2024**, les familles dont les enfants pourront intégrer les effectifs de sixième internationale, recevront deux notifications : une précisant l'affectation en collège, la seconde confirmant l'entrée en section internationale.

Liens vers les sites des collèges :

- collège Antoine Watteau de Nogent-sur-Marne

<https://watteau.moncollege.valdemarne.fr/>

- collège Edouard Branly de Nogent-sur-Marne

<http://branlynogent.free.fr/>

- collège Jean Macé de Fontenay-Sous-Bois

<https://jean-mace-fontenay-sous-bois.moncollege.valdemarne.fr/>

- collège Henri Cahn de Bry-sur-Marne :

<http://collegehenricahn.blogspot.com/>

En cas de difficultés rencontrées, veuillez adresser votre message à : ce.94divel@ac-creteil.fr